



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Cour d'appel de Douai

Question écrite n° 43904

## Texte de la question

M. Regis Fauchoit attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le problème des milliers de dossiers qui attendent d'être examinés par la chambre sociale de la cour d'appel de Douai. Il faut actuellement attendre trois à quatre ans pour recevoir sa convocation. Si l'on tient compte du fait qu'il faut, en moyenne, à un conseil de prud'hommes un an pour rendre sa décision, on constate qu'il faut plus de quatre ans à un salarié de la région du Nord - Pas-de-Calais pour obtenir un arrêt susceptible de lui rendre justice. Or, cette situation concerne, dans sa grande majorité, des personnes qui ont perdu leur emploi et qui se trouvent dans une situation économique et sociale précaire. Cet engorgement est dû à un manque crucial de magistrats ; actuellement, ils ne sont que quatre alors qu'il en faudrait douze : six pour résorber les dossiers en retard et six pour prendre en charge les nouveaux dossiers. De plus, cette situation met en cause l'égalité des citoyens devant la justice et est exploitée à des fins dilatoires : les employeurs font systématiquement appel des jugements rendus par les conseils des prud'hommes dans le but de « gagner du temps ». Face à ce constat, il lui demande s'il compte donner à la chambre sociale de la cour d'appel de Douai les moyens de rendre justice dans des délais raisonnables et faire cesser une situation devenue intolérable.

## Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que l'amélioration des conditions de fonctionnement des juridictions est une priorité de la Chancellerie. À cet égard, des mesures ont été décidées dans le cadre du plan pluriannuel pour la justice mis en place par la loi du 6 janvier 1995. Il s'agit, notamment, de la création de 300 postes de magistrats et de 1 020 postes de fonctionnaires, de l'institution de magistrats exerçant à titre temporaire et de la création des assistants de justice. La mise en œuvre des deux premières phases de ce plan quinquennal a d'ores et déjà permis de créer 120 emplois de magistrats. En particulier, la loi de finances pour 1996 a autorisé notamment le recrutement de 58 magistrats et de 468 fonctionnaires des greffes, dont 17 fonctionnaires de catégorie A, 77 de catégorie B et 374 de catégorie C. Cet effort sera poursuivi en 1997 en dépit d'un contexte budgétaire difficile. Ainsi, le ministère de la justice a obtenu la création de 30 emplois de magistrats et de 147 emplois de fonctionnaires supplémentaires. Ces créations visent à répondre à la nécessité de réduire les délais de traitement des contentieux. Cependant, la Chancellerie ne reconnaît pas les difficultés particulières auxquelles doit faire face la cour d'appel de Douai. Cette juridiction a un effectif composé de 41 magistrats du siège, 12 magistrats du parquet, 8 magistrats placés auprès des chefs de cour et de 97 fonctionnaires. Six postes de magistrat sont vacants, dont trois postes de conseiller du second grade, un de conseiller du premier grade et deux de substitut général. La Chancellerie veille à ce que des nominations interviennent dans les meilleurs délais. En outre, cette cour d'appel a déjà retenu l'attention de la Chancellerie. En effet, elle a bénéficié de plusieurs créations de postes de conseillers, un en 1994, trois en 1995 et un poste de conseiller en service extraordinaire cette même année. En 1996, cet effort a été poursuivi puisque trois emplois supplémentaires ont été créés dans cette juridiction : un emploi de conseiller du premier grade, un de conseiller du second grade et un de juge placé ; ces emplois restent à pourvoir. Parmi les fonctionnaires, sont vacants trois emplois de catégorie A et huit de catégorie C. Ces postes seront proposés aux

prochaines commissions administratives paritaires. Par contre, il existe un poste de categorie B en surnombre. Cet effectif a, par ailleurs, ete renforce d'un emploi de categorie A et de douze emplois de categorie C, a la suite de la localisation d'emplois crees au titre du present exercice budgetaire. Parmi ces emplois, dix sont destines a composer le nouveau service administratif regional. Les creations d'emplois pour 1997 sont en cours d'examen. Le nombre d'affaires civiles nouvelles enregistre dans cette cour d'appel a progresse moins vite qu'en moyenne nationale sur la periode 1991-1994 et la duree moyenne de traitement des affaires civiles en 1994 est inferieure a la duree moyenne nationale. Cela demontre la remarquable mobilisation des magistrats et des fonctionnaires de cette juridiction pour faire face a l'afflux du contentieux. Cela etant, les magistrats de la chambre sociale et les fonctionnaires du greffe doivent faire face a une aggravation de leur charge de travail, resultant notamment de l'accroissement du stock. Une amelioration de la situation est esperee par le renforcement des effectifs de magistrats de la juridiction opere recemment. Enfin, pour tenir compte des specificites de la region, la Chancellerie a consenti un effort particulier en matiere de credits immobiliers et informatiques. A ce titre, la dotation en credits de fonctionnement s'est elevee, en 1995, a 4,3 MF et la dotation globale informatique relative aux credits deconcentres a 3 MF. En outre, 9,7 MF ont ete alloues, en 1995, au titre des credits d'equipement. Cette politique de soutien sera maintenue pour faire beneficier la region Nord - Pas-de-Calais de l'effort naturel de solidarite nationale.

## Données clés

**Auteur :** [M. Fauchoit Régis](#)

**Circonscription :** - RL

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 43904

**Rubrique :** Justice

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 octobre 1996, page 5368

**Réponse publiée le :** 10 février 1997, page 705